

Mairie
79170 SECONDIGNE SUR BELLE
Tél : 05.49.07.11.25
E-mail : mairie.secondigne@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU 27 JUIN 2022

Etaient présents : Mmes BAUBEAU Esther, BERNARDIN Delphine, BERNARDIN Jocelyne, GOURIN Stéphanie, MAURILLE Béatrice et Mrs LENGLIN Grégory, PRINTEMPS Jacky, RODRIGUEZ Michel, ROULET Xavier, VALERY Nicolas.

Excusés : SARRAZIN Muriel (à donné pouvoir), TEXIER Aurélia

Absents : BERTRAND Pierre.

Secrétaires de séance : GOURIN Stéphanie

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- Présents : 10
- Pouvoir : 1
- Votants : 11

ORDRE DU JOUR :

- Délibération sur le maintien du nombre d'adjoints et classement ordre du tableau
- Appel des candidatures au poste d'adjoint,
- Vote du nouvel adjoint.
- Questions diverses.

La séance ouvre à 21h12.

Départ d'un conseiller à 21h20. Il évoque ne pas avoir eu de convocation. Le Maire explique que chaque mail lui étant adressé est rejeté.

La séance se comporte désormais comme suit :

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- Présents : 9
- Pouvoir : 1
- Votants : 10

DELIBERATION N°17 -2022 : MAINTIEN DU NOMBRE D'ADJOINTS

Mme Texier Aurélia, 1ère adjointe, nous a fait part de son souhait de démissionner de ses missions d'adjointe. Sa démission a donc été envoyée par lettre recommandée à la préfecture. L'acceptation de sa démission par Mme le Préfet est datée du 14 juin 2022. Elle nous a informés vouloir maintenir son mandat de conseillère municipale et continuer d'assurer la Présidence du SIVU.

Monsieur le maire explique qu'après 2 ans de fonctionnement sous contraintes COVID , de nombreux dossiers se lancent maintenant : avancement importants dans les échanges avec la scierie Archimbaud pour des travaux de voirie et d'aménagement, PLUI-H, PLPDMA déchets, les différentes réformes administratives M57, fiscalités, la digitalisation des services comme SIGIL URBA, etc....

Aussi afin d'assurer la bonne conduite de ces dossiers et répartir la charge de travail qu'ils représentent, mais aussi pour accompagner au mieux les agents et ainsi garantir la continuité du bon fonctionnement de la mairie, Monsieur le maire et ses adjoints demandent au conseil de maintenir le nombre d'adjoints à 4.

Monsieur le maire souhaite pour cette validation un vote à scrutin public ainsi que Mmes BAUBEAU Esther, MAURILLE Béatrice et Mrs RODRIGUEZ Michel et ROULET Xavier.

Suite à la question d'un conseiller, les missions de première adjointe effectuées par Madame Texier sont expliquées.

Après en avoir délibéré,

POUR : Mmes BAUBEAU Esther, GOURIN Stéphanie, MAURILLE Béatrice et Mrs LENGLIN Grégory, RODRIGUEZ Michel, ROULET Xavier, VALERY Nicolas soit 7

ABSTENTION : / soit 0

CONTRE: Mmes BERNARDIN Delphine, BERNARDIN Jocelyne, SARRAZIN Muriel soit 3

le conseil municipal décide de maintenir le nombre d'adjoints.

DELIBERATION N°18-2022 : CLASSEMENT DE L'ORDRE DES ADJOINTS DANS LE TABLEAU

La démission d'un adjoint entraîne automatiquement la « remontée » dans le classement de l'ordre des adjoints soit : 1^{er} adjoint : M. Rodriguez Michel ; 2^{ème} adjointe : MAURILLE Béatrice, 3^{ème} adjointe : BAUBEAU Esther ; 4^{ème} adjoint/e : à réélire. La réélection d'un adjoint peut modifier cet ordre, c'est pourquoi la délibération sur le classement est mise à l'ordre du jour.

Après discussion, l'Assemblée est favorable à la « remontée » des adjoints dans le classement

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

le conseil municipal décide de conserver l'ordre établi.

APPEL DES CANDIDATURES AU POSTE D'ADJOINT

Suite aux différents échanges, Mme Stéphanie GOURIN souhaite se présenter au poste d'adjoint.

Monsieur Xavier ROULET et Madame Jocelyne BERNARDIN effectueront le dépouillement.

DELIBERATION N°19-2022 : VOTE POUR LE NOUVEL ADJOINT

Monsieur le maire précise que le vote du nouvel adjoint doit se faire à bulletin secret.

Résultat du vote : Mme GOURIN → 8 voix (8 Pour- 2 Bulletins Blancs)

Mme Stéphanie GOURIN est élue au poste d'adjoint au maire de la commune de Secondigné sur Belle, elle percevra l'indemnité d'adjointe conformément à la délibération du 20 Juillet 2020 et à compter de ce jour.

L'équipe municipale se compose donc désormais comme suit :

- 1^{er} adjoint : Monsieur RODRIGUEZ Michel
- 2^{ème} adjointe : Mme MAURILLE Béatrice
- 3^{ème} adjointe : Mme BAUBEAU Esther
- 4^{ème} adjointe : Mme GOURIN Stéphanie

DELIBERATION N°20-2022 : CONVENTION AFIN DE REALISER DES TRAVAUX DE VOIRIE ET AUTORISATION DE SIGNER ET FINALISER LE PROJET

Comme mentionné lors du précédent conseil, Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise Archimbaud souhaite participer financièrement à la réalisation de travaux de voirie sur la commune.

La commission voirie a travaillé sur la « priorisation » de réfection de certaines routes pour cette année. Il a été acté que 4 tronçons semblent prioritaires (C1 : carrefour de la Favrie jusqu'au hameau de la Vollée,

C 18/16: de l'entrée de Lurgères jusqu'au carrefour avec la départementale D 106 , la voie communale n°25 dite « chemin de calvaire » et la voie communale n°8 de « l'âne mort » en traversant la Bernardière jusqu'à la départementale D119).

Des devis sont en cours de réalisation.

Une réunion sera organisée en présence de toutes les parties lors de la présentation des devis.

Monsieur le Maire explique que l'entreprise Archimbaud accepte le financement mais la commune, au travers de la mairie, resterait « maître d'œuvre » pour déterminer les routes, fixer un calendrier... C'est pourquoi M. Le maire propose la signature d'une convention et demande l'autorisation de signer et finaliser le projet.

Un échange entre les conseillers a lieu sur la mise en place de ces travaux, la facturation, le patrimoine de la commune...

Après en avoir délibéré (Pour : 10 Abstention : / Contre : /), le conseil municipal :

- ***accepte la mise en place d'une convention avec la Scierie Archimbaud pour finalisation de ce projet***
- ***autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.***

QUESTIONS DIVERSES

- Une personne de la commune souhaiterait procéder au fleurissement du jardin des souvenirs.
- ESOD 2 : Un inventaire des espèces nuisibles a été effectué avec l'aide du Président de la Chasse. Ce document permettra aux agriculteurs de bénéficier de dédommagements en cas de dégradations créées par ces animaux.
- L'agent technique a repris son activité à mi-temps
- La secrétaire a effectué du télétravail pendant son isolement COVID, ce dispositif semble possible et opérationnel.

La séance est levée à 22h35.

NOMS	Signature	NOMS	Signature
BAUBEAU Esther		BERNARDIN Delphine	
BERNARDIN Joce-lyne		BERTRAND Pierre	
GOURIN Stéphanie		LENGLIN Grégory	
MAURILLE Béatrice		PRINTEMPS Jacky	
RODRIGUEZ Michel		ROULET Xavier	
SARRZIN Muriel		TEXIER Aurélia	